

DÉCISION N°2025-025

M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre pour le Budget Principal

Le Maire de la Commune de Franqueville Saint Pierre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS en date des 8 septembre 2022 et 25 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 et mise à jour du Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 et portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget principal ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts entre Chapitres au sein de la section de Fonctionnement, afin d'opérer les ajustements de crédits nécessaires ;

DECIDE :

Article 1 er : d'autoriser les transferts de crédits suivants entre opérations :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
O11	2051	- 28 000 €
65	2031	28 000 €
		- €

Article 2 : Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rouen compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification.

Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture de la Seine-Maritime ainsi qu'à la Trésorerie Municipale et publiée sur le site internet de la ville.

À Franqueville Saint Pierre, le 19/12/2025



Le Maire,
Bruno GUILBERT